



Responsabilité de son chien qui en a mordu un autre

Par **kagan**, le **03/01/2012 à 15:52**

Bonjour,

Mon chien en ayant mordu un autre à travers un trou dans mon grillage tout en étant sur ma propriété, dois-je subir les frais de vétérinaire et de déplacement pour les soins du chien blessé qui s'était approché ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **03/01/2012 à 15:55**

Bonjour,

Réponse : OUI (art. 1385 du CC).

Faites une déclaration à votre assureur RC chef de famille